

## DÉLIBÉRATION

### Comité syndical du 17 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-014

Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 20 mai 2026

Le dix-sept juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président : 10 juin 2026**

**Nombre de délégués en exercice : 47**

**Nombre de délégués présents : 18**

**Nombre de délégués représentés : 10**

**QUORUM** : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

**QUORUM pour la présente délibération** : 18 délégués présents +10 pouvoirs correspondant à 78,67 voix

**PRESENTS :**

Délégués du Département : LAVENKA Olivier, Président, GOUHOURY Pascal.

Délégués des EPCI : BAPTIST Philippe, BEAUVAIS Bernadette, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FOURNIER Pascal, GAVARD Nadine, GENEVIÈVE Gérard, GRIMONT Éric, HÉLIE Jean, PÉRIGAUULT Isabelle, PEUTOT Christian, SAOÛT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe.

**REPRESENTES :**

Délégués du Département :

THOBOR Virginie a donné pouvoir à GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région :

AVOND Angela a donné pouvoir à LAVENKA Olivier.

Délégués des EPCI :

BACHELET Stéphane a donné pouvoir à PÉRIGAUULT Isabelle.

COULOUMY Christophe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

JABUT Stéphane a donné pouvoir à BELLIOU Jean-Claude.

PARISY Anne a donné pouvoir à GAVARD Nadine.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à SAOÛT Louis.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à SENSI Philippe.

ROUSSEAU Michael a donné pouvoir à GRIMONT Éric.

VIVET Emmanuel a donné pouvoir à FOURNIER Pascal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : PÉRIGAUULT Isabelle.

**Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,**

*Considérant qu'il convient que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026,*

*Vu le procès-verbal joint,*

*Vu le rapport n°DCS2026-014,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (78,67 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**APPROUVE** le procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2026.



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 1er juillet 2026